



L'Honorable Kevin Sorenson, député
Président, Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 de la Chambre des communes, il me fait plaisir de répondre, pour le compte de Construction de défense Canada, aux recommandations formulées par le Comité permanent des comptes publics dans son *Rapport d'examen spécial - Construction de défense Canada, dans le cadre des Rapport du printemps 2017 du vérificateur général du Canada*, déposé à la Chambre des communes le 13 décembre 2017.

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité permanent pour leur examen très utile et la formulation de recommandations importantes à l'intention de Construction de défense Canada.

Construction de défense Canada partage le point de vue du Comité et continuera de gérer la gouvernance opérationnelle, la planification stratégique, la gestion des risques et les pratiques de mesure du rendement et d'établissement de rapports d'une manière qui concorde à ce qui a été établi par le gouvernement du Canada, conformément à la Partie X de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Construction de défense Canada s'est penché sérieusement sur les recommandations du Comité et désire assurer la Société qu'il les a prises en compte et y donnera suite.

Les renseignements suivants sont représentatifs de l'engagement continu de Construction de défense Canada à l'égard de l'analyse des risques, des pratiques de gestion des documents, des vérifications des secteurs de service et de la formation et du perfectionnement.

Analyse des risques

Recommandation 1 : Que, d'ici le 31 mai 2018, Construction de Défense Canada remette au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillé des progrès réalisés pour a) mieux définir les risques de fraude dans son registre des risques organisationnels; b) s'assurer d'inclure tous les éléments pertinents de ces risques; c) mettre en place les systèmes et procédés nécessaires pour évaluer, surveiller et atténuer ces risques.

Construction de défense Canada prend le risque de fraude très au sérieux, et l'équipe continue de renforcer ses systèmes et processus, y compris l'analyse et la formation, pour permettre à la

Société de mieux détecter et prévenir toute activité frauduleuse. La Société a déjà plusieurs mesures de gouvernance, contrôles et systèmes de surveillance en place pour détecter et prévenir la fraude tel qu'indiqué dans le Cadre de gestion de l'intégrité.

La société a mieux défini le risque de fraude dans son registre des risques organisationnels et a mis à jour ce registre pour veiller à ce qu'il couvre tous les aspects pertinents du risque en mars 2017. Ce document est examiné par le conseil d'administration chaque trimestre. La société a établi de nombreux contrôles internes pour détecter et prévenir la fraude. Construction de défense Canada exige une attestation annuelle de ses employés en ce qui a trait à la conformité au code de conduite professionnelle de la société. En outre, Construction de défense Canada a mis en œuvre un système officiel de délégation de pouvoirs qui exige systématiquement la réussite de nombreux cours sur les règles, les règlements, l'éthique et les processus associés à l'attribution de marchés et à l'engagement de fonds publics. La Société a aussi réparti les tâches contractuelles de manière à ce que les employés chargés d'attribuer des marchés n'aient pas comme responsabilité additionnelle d'approuver les paiements de contrat, et exige que tous les évaluateurs de processus d'approvisionnement soient formés et signent une attestation d'absence de conflit d'intérêts. CDC enjoint également tous les soumissionnaires d'attester de leur conformité au Code de conduite en matière d'approvisionnement de CDC et d'accepter de faire l'objet de vérifications relatives à l'intégrité avant de se voir attribuer un contrat. Enfin, dans le cadre de processus d'approvisionnement où il y a un plus grand risque de collusion ou de truquage de soumissions, comme des soumissions uniques, un processus plus approfondi d'enquête et d'approbation sera requis de la part de la direction.

Construction de défense Canada a terminé la vérification interne du secteur de services des services contractuels à l'automne 2016, qui couvrait les périodes de 2014-2015 et de 2016-2017. De plus, la société consigne clairement le suivi des recommandations qui en découlent pour veiller à ce que les activités d'approvisionnement soient menées en conformité avec les pratiques établies. Par exemple, la société a examiné le format qu'elle utilise pour les rapports de vérification des secteurs de services des services contractuels afin d'y intégrer des recommandations et des mesures à prendre. Les mesures sont également surveillées et consignées lors des réunions périodiques des secteurs de services.

La société a terminé la mise en œuvre de systèmes et de processus améliorés pour évaluer, surveiller et traiter tous les aspects du risque de fraude en mars 2017. Le but de ces améliorations était d'établir de nouveaux rapports sur les tendances pour faciliter la détection et la prévention des comportements frauduleux, en mettant l'accent sur la collusion (truquage d'offre), en raison de l'industrie et des activités d'approvisionnement de Construction de défense Canada. Ces améliorations aideront à répondre au risque de fraude grâce à l'analyse des données améliorée.

De nouvelles pratiques de prévention et de détection de la fraude liée à l'approvisionnement, en particulier pour le truquage d'offre, ont été élaborées, et de la formation sur ces pratiques a été donnée dans les cinq régions de Construction de défense Canada. Ces pratiques seront

intégrées à la formation obligatoire de la société pour son secteur de services des services contractuels. En outre, l'approvisionnement électronique de Construction de défense Canada (lancé en août 2016) permet de recueillir de l'information à laquelle Construction de défense Canada n'avait pas accès auparavant.

Construction de défense Canada prévoit poursuivre la mise en œuvre de l'analyse des données pour les tendances en matière de fraude durant l'exercice financier 2018-2019. La société élaborera un processus d'analyse des données pour mieux dégager les tendances possibles en matière de fraude. Ces travaux comprendront l'analyse de la structure du marché afin de cerner les occasions possibles de collusion, au moyen de méthodes d'évaluation structurales et comportementales ainsi que de balises ayant trait à la quantité et au prix. Le but est d'élaborer une approche qui permette de détecter la collusion, qui requiert peu de données, dont l'application est relativement simple et qui donne des résultats suffisamment fiables pour que Construction de Défense Canada puisse s'en servir pour apporter des changements adéquats à ses pratiques, et qui peuvent être transmis au Bureau de la concurrence aux fins d'enquêtes. De plus, la Société a entrepris des pourparlers avec le Bureau de la concurrence en vue de conclure une entente pour l'échange d'informations et la coopération dans des domaines d'intérêt communs comme la formation et les processus d'analyse et d'établissement des tendances de Construction de Défense Canada. Construction de Défense Canada travaille également de concert avec les partenaires de l'industrie, comme l'Association canadienne de la construction et le Bureau de la concurrence, afin de sensibiliser les représentants de l'industrie à ses obligations.

Le conseil d'administration de Construction de Défense Canada maintiendra sa surveillance des cadres de travail et des politiques liées aux valeurs et à l'éthique, notamment du Cadre de gestion de l'intégrité, qui comprend le Code de conduite professionnelle de la Société à l'intention des employés et le Code de conduite en matière d'approvisionnement pour les fournisseurs, et les progrès seront présentés dans les rapports annuels et les plans d'entreprise de Construction de Défense Canada. La Société procédera également à une analyse plus poussée du risque de fraude afin de cerner de façon proactive les autres secteurs de risque qui pourraient être améliorés.

Pratiques de gestion des documents

Recommandation 2 : Que, d'ici le 31 mai 2018, Construction de Défense Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillé des progrès réalisés pour s'assurer que les documents à l'appui de chaque contrat sont classés de façon efficace et systématique dans son logiciel de gestion des dossiers, afin de pouvoir obtenir tous les documents requis, en faire le suivi et vérifier qu'ils sont complets.

Construction de Défense Canada a fait d'importants progrès en ce qui concerne le classement efficace et systématique des documents justificatifs pour chaque marché dans son logiciel de gestion des dossiers, Laserfiche, afin de veiller à ce qu'il soit possible d'obtenir tous les documents requis, d'en faire le suivi et de vérifier qu'ils sont complets. Jusqu'à maintenant,

Construction de Défense Canada a terminé le passage à un nouveau système de gestion des documents électroniques et elle a élaboré et mis en œuvre une liste de dossiers plus concise ainsi qu'une liste de tous les documents qui doivent être versés dans les dossiers. La Société a également offert une formation de recyclage à tous ses employés. Finalement, des modifications technologiques ont été apportées au logiciel de gestion des dossiers Laserfiche.

Les employés de Construction de Défense Canada savent maintenant davantage où archiver les documents, comment le faire plus efficacement, et comment tirer parti des différentes caractéristiques du système pour assurer un meilleur déroulement du travail.

De plus, en juillet 2017, deux comités internes ont été formés afin de veiller à ce que toutes les mesures adéquates soient prises pour archiver les informations correctement. Ces comités passent en revue la façon dont est utilisé le nouveau système afin d'apporter des changements aux processus et à la technologie, le cas échéant. Ce faisant, ils ciblent et corrigent des problèmes, évaluent et définissent les besoins à venir en termes de formation particulière, gèrent les activités de gestion des dossiers et communiquent les informations sur tout changement de processus ou de technologie.

En 2017, des vérifications de dossiers ont été menées dans le cadre du processus régulier de vérification des secteurs d'activités. Là où des lacunes ont été décelées, des mesures ont été recommandées afin de rectifier les problèmes et de la formation spécialisée a été donnée.

Construction de Défense Canada continuera à améliorer ses processus et ses systèmes de gestion de l'information au moyen de réunions mensuelles du Comité de gestion de l'information. De nouveaux modules de formation sur certaines fonctions du logiciel de gestion des dossiers Laserfiche seront aussi offerts par la Société, et ces nouveaux modules seront intégrés aux modules de formation réguliers de la Société. Construction de Défense Canada procédera aussi à des vérifications régulières, qui auront pour but principal de déterminer si les documents justificatifs sont classés efficacement et systématiquement et s'il est possible d'obtenir les documents, d'en faire le suivi et de vérifier qu'ils sont complets. Les responsables des secteurs d'activité de Construction de Défense Canada continueront d'effectuer des examens de suivi pour vérifier que les dossiers contiennent tous les documents requis et ils informeront le vice-président concerné, le cas échéant. Les progrès accomplis seront présentés dans les rapports annuels et les plans d'entreprise de Construction de Défense Canada.

Vérifications des secteurs d'activités

Recommandation 3 : Que, d'ici le 31 mai 2018, Construction de Défense Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillé des progrès réalisés pour s'assurer que la Société effectue régulièrement des vérifications internes du secteur des services et consigne clairement en dossier les mesures prises pour donner suite aux recommandations, afin de s'assurer que les activités d'approvisionnement soient réalisées conformément aux méthodes établies.

Construction de Défense Canada a fait d'importants progrès quant à l'exécution régulière des vérifications internes des secteurs d'activité.

La Société a procédé à la vérification interne du secteur d'activités des Services des contrats à l'automne 2016, qui couvrait les périodes 2014-2015 et 2016-2017. La Société consigne également de façon détaillée le suivi donné aux recommandations afin de veiller à ce que les activités d'approvisionnement se déroulent conformément aux pratiques établies. Par exemple, Construction de Défense Canada a revu le format du rapport pour la vérification du secteur d'activités des Services des contrats afin d'y inclure les recommandations et les mesures de suivi à prendre. Les mesures font également l'objet d'un suivi et sont abordées lors des réunions régulières de secteurs d'activités.

Construction de Défense Canada continuera à effectuer les vérifications annuelles, les rapports seront examinés par les responsables nationaux des secteurs d'activités, soit des titulaires de postes à Construction de Défense Canada dont la responsabilité est de veiller à l'harmonisation des initiatives, de la formation, des politiques et des procédures du secteur d'activités avec les objectifs stratégiques de la Société. Les responsables nationaux des secteurs d'activités détermineront les mesures de suivi à prendre deux fois par année.

Formation et perfectionnement

Recommandation 4 : Que, d'ici le 31 mai 2018, Construction de Défense Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillé des progrès réalisés pour s'assurer que son outil de suivi et de planification enregistre les formations suivies par les employés de façon constante et exacte.

En 2016-2017, la Société a créé un nouveau système de suivi électronique de la formation. Le passage à ce nouveau système, maintenant pleinement fonctionnel, a été achevé en juin 2017. Par conséquent, la mesure de suivi de cette recommandation est terminée.

Lorsque des employés de Construction de Défense Canada s'inscrivent à une formation obligatoire, le suivi automatique assuré par le nouveau système permet de savoir si l'employé a participé au cours et s'il l'a terminé. Les rapports sont générés par les gestionnaires et on en vérifie l'exactitude annuellement dans le cadre du processus d'évaluation du rendement des employés de la Société. Les données saisies par l'outil de suivi de la formation seront validées régulièrement par des employés de Construction de Défense Canada.

Les responsables de Construction de Défense Canada m'ont assuré que la Société continuera à travailler à l'amélioration des initiatives susmentionnées, pour donner suite aux recommandations du Comité. De plus, Construction de Défense Canada rendra compte de ces initiatives dans son rapport annuel et son sommaire du plan d'entreprise.

Veillez agréer mes salutations distinguées,



L'Honorable Carla Qualtrough, C.P., députée